



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

FAILLITE ORDINAIRE 171 LP

1. Débitrice: **IS, IMMEUBLES SERVICES SA**, Ch. de la Fin du Craux 24, 1822 Chernex, act. sans domicile connue
2. **Remarques:** A vous, IS, IMMEUBLES SERVICES SA
Vous êtes avisée que le président du tribunal a rendu le 27 septembre 2011 une décision prononçant votre faillite par défaut (délai de recours, art. 319 ss CPC : 10 jours dès la présente publication).
Cet acte demeure au greffe, à votre disposition. Veuillez me donner votre adresse afin que je puisse vous le transmettre.
Le président : Nicolas MONOD

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey

00699953

